



PRÉPARER
DES ALTERNATIVES

AU CONFINEMENT



sommaire

Introduction.....	4
-------------------	---

1. FONCTIONNER PAR ROULEMENT POUR PRÉSERVER NOS VIES..... 6

A. Des roulements dans l'éducation adaptés à l'âge des élèves : primaire, secondaire, supérieur..... 7

1 / À l'école primaire.....	9
2 / Au collège et au lycée.....	10
3 / Dans l'enseignement supérieur.....	11

B. Des roulements au travail et dans les transports 12

1 / Au travail.....	12
2 / Dans les transports.....	12

2. DISTANCE, AÉRATION, NETTOYAGE : RENFORCER LES PROTOCOLES SANITAIRES..... 14

A. Un protocole clair dans les écoles..... 15

B. La protection dans les entreprises..... 17

1 / Le télétravail doit être plus qu'encouragé.....	17
2 / Protection des salariés qui travaillent sur site.....	17

C. Les conditions d'ouverture des petits commerces et des lieux culturels et sportifs..... 19

1 / Petits commerces.....	19
2 / Les arts et la culture.....	20
3 / Le sport.....	21

3. PARTAGER, PROTÉGER, SOCIALISER :	
PAS DE SÉCURITÉ SANITAIRE	
SANS SOLIDARITÉ SOCIALE	22
A. Le logement est la clé de voûte d'un dispositif	
de ralentissement de l'épidémie	23
B. L'aide alimentaire doit être à la hauteur de la crise.....	24
C. L'augmentation des minima sociaux.....	25
D. La protection des femmes, en première ligne des violences	
et de la paupérisation	27
E. Mise en place d'une solidarité avec les petits commerçants ...	29
F. Planifier une véritable réponse à la crise	
dans la politique culturelle et sportive	30
4. DÉTECTER, ISOLER, SOIGNER :	
DONNER DES MOYENS À LA SANTÉ	32
A. La politique de tests et d'isolement	33
B. Des lits et des soignants.....	35
C. Les autres pathologies doivent impérativement être soignées... 	36
D. La santé des personnes âgées.....	37
E. Être prêts pour l'arrivée d'un vaccin	38

introduction

On pouvait le savoir, ils auraient dû prévoir

Cette seconde vague était prévisible. Elle était d'ailleurs prévue : par le conseil scientifique, par de nombreux épidémiologistes, par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le virus contamine d'autant plus que les températures ambiantes baissent car les gens sont alors davantage à l'intérieur et aèrent moins. Le déconfinement est un échec. Non seulement parce que l'idée d'une deuxième vague n'a pas été anticipée mais aussi parce qu'aucune leçon n'a été tirée du premier confinement. Il n'a pas permis au pays d'être prêt pour la reprise de l'épidémie. Aucune mesure pour augmenter les capacités de l'hôpital public et notamment le nombre de lits n'a été prise. Les mesures concernant l'école, les transports et le travail ont été insuffisantes pour éviter les contaminations. Le groupe parlementaire de la France insoumise avait pourtant, non seulement alerté mais surtout proposé des solutions concrètes pour un déconfinement sérieux dans un document publié le 27 avril 2020.

Le refus de la planification a amené le gouvernement à réagir à la situation sanitaire par des restrictions de libertés toujours plus grandes. Un deuxième confinement du pays a été décidé par un Conseil de défense où l'application du secret défense assure le silence des participants. Mais même ce confinement comporte de nombreux manques qui nuisent à son efficacité. La plupart des lieux de contaminations restent ouverts sans protocole sanitaire sérieux : travail, école et transports. La fermeture arbitraire de l'ensemble des petits commerces, pour lesquels une jauge aurait pu être mise en place va provoquer leur effondrement. « Faites-vous livrer » lance le président de la République dans une incroyable publicité gratuite pour les multinationales du numérique et notamment Amazon. La fortune de son patron, Jeff Bezos, l'homme le plus riche du monde, a augmenté de 74% depuis le déclenchement de la pandémie.

Tester, isoler, soigner, il faut continuer à barrer la route au virus

Le conseil scientifique a averti : il y aura une troisième puis une quatrième vague. L'annonce récente de plusieurs vaccins viables est une bonne nouvelle. Mais nous devons à ce stade rester prudents. Il faut encore attendre d'avoir la confirmation définitive de leur efficacité et de leur sécurité. De plus, ils restent pour le moment la marchandise d'entreprises privées américaines. Cela pourrait bien ralentir la diffusion rapide à assez d'êtres humains pour nous permettre de tourner la page de la pandémie.

La France devrait créer un pôle public du médicament au plus vite pour organiser sur le territoire national la production de ce vaccin. Dans tous les cas, il faut préparer sérieusement les prochaines vagues. Macron va-t-il mettre la France en prison une troisième, une quatrième fois ? Ce n'est souhaitable ni du point de vue de nos principes, ni de notre économie, ni du moral du pays. Ainsi, il est nécessaire de continuer à barrer la route en virus. **Il faut donc tester, isoler et soigner, plus que cela ne l'est fait jusqu'à présent. Mais ce triptyque doit être accompagné d'autres mesures visant à limiter la propagation du virus, tout en assurant des alternatives au reconfinement général.**

Des alternatives au reconfinement général sont nécessaires

Le confinement à répétition ne peut être un horizon pour notre pays. C'est une méthode très ancienne et très coûteuse. Il s'agit d'une rupture des liens sociaux, rituels et culturels consubstantiels aux êtres humains. Les alternatives au confinement existent. La priorité des priorités dans cette crise sanitaire est de donner plus de moyens à l'hôpital public.

Ce document vise à proposer des pistes concrètes dans les différents domaines où les difficultés se concentrent : école, entreprises, commerces, transports, lieux culturels. Il reconnaît qu'il ne peut y avoir de sécurité sanitaire sans solidarité et donc propose des mesures pour empêcher le naufrage social de millions de personnes. **Pour la vie ordinaire, il faut organiser des roulements dans les écoles, dans les transports, dans les entreprises. C'est possible par la maîtrise collective du temps.**

Nous nous sommes appuyés notamment sur des exemples dans des pays étrangers ainsi que sur l'expertise de professionnels de divers secteurs : éducation nationale, enseignement supérieur, santé publique, culture, transports publics.

1

FONCTIONNER PAR ROULEMENT POUR PRÉSERVER NOS VIES



A. DES ROULEMENTS DANS L'ÉDUCATION ADAPTÉS À L'ÂGE DES ÉLÈVES : PRIMAIRE, SECONDAIRE, SUPÉRIEUR

Les protocoles au sein de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur n'ont cessé de changer depuis la rentrée, sans aucune concertation avec les personnels, les élèves, les parents d'élèves, les étudiants ou les élus locaux. Ils ne sont aujourd'hui pas suffisamment protecteurs.

Afin d'éviter la fermeture totale des établissements dans le premier et le second degré, il faut adopter un protocole sanitaire avec un cadre national clair remplaçant les protocoles maison qui génèrent des inégalités entre élèves. **L'organisation de roulement de groupes d'élèves, en assurant le maximum d'enseignement en présentiel possible, doit être mise en œuvre.** Dans l'enseignement supérieur également, le protocole doit assurer la sécurité de chacun tout en permettant la continuité des apprentissages. Les dispositifs que nous proposons luttent contre le décrochage scolaire et répondent à l'urgence sociale.

Nous proposons :

- **Le recrutement des professeurs** du premier et second degré sur les listes complémentaires des concours de l'enseignement et leur réaffectation. Le recrutement de personnels techniques et administratifs, des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), afin d'effectuer les travaux nécessaires dans les établissements (fenêtres, sanitaires), le nettoyage des salles et du matériel, et assurer la mise en place de la nouvelle organisation.
- **Le recrutement d'assistants d'éducation et d'étudiants.** Les étudiants interviendront dans les universités comme tuteurs et dans les écoles, collèges et lycées pour encadrer des groupes d'élèves en dehors des temps d'enseignement.
- **Le recrutement d'infirmiers et de médecins scolaires** ainsi que de psychologues scolaires et d'enseignants spécialisés (RASED). Cela passe par la revalorisation de ces professions. Aujourd'hui, des postes sont ouverts et non pourvus.
- **L'achat de matériel pour aérer correctement les locaux :** généralisation des appareils de mesure de CO₂ dans les établissements et purificateurs d'air dotés de filtres à très haute efficacité (THE).
- La compensation du coût supplémentaire pour les collectivités à la hauteur des frais réellement engagés.
- La banalisation d'un temps de concertation afin d'organiser les établissements avant l'application du nouveau protocole. Ce temps permettra aussi de former les enseignants, les élèves et les familles aux outils informatiques.
- Le recensement de toutes les salles disponibles à proximité des établissements à des fins de réquisition. L'installation de locaux préfabriqués quand c'est nécessaire.
- La prise de repas dans les classes à l'école primaire et dans le second degré afin de limiter tout brassage des élèves. Du personnel périscolaire et de vie scolaire doit donc être recruté en urgence pour surveiller ce temps de déjeuner aménagé.
- **Le prêt de matériel informatique et un accès à internet** (doter les Cité U de Wi-Fi) pour les élèves à partir de la 6^e ainsi que pour les étudiants n'en possédant pas. Ouvrir des salles informatiques pour les élèves et étudiants qui ont besoin d'être accompagnés.

1 / À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Pour garantir la sécurité sanitaire des élèves, des familles et des personnels, tout en préservant au maximum les apprentissages à l'école nous proposons l'organisation suivante :

- **Former des groupes d'élèves en fonction de la taille des salles** afin de respecter la règle de distanciation physique d'un mètre minimum entre élèves. Ces groupes ne se mélangent pas.
- **Organiser les apprentissages par roulement des groupes** en occupant un maximum de salles avec tous les enseignants disponibles. Les élèves suivent donc des cours dans les écoles deux jours par semaine, par roulement.
- Un jour par semaine les groupes d'élèves sont accueillis et encadrés par des assistants d'éducation qui les accompagnent dans les devoirs donnés par les enseignants et organisent des activités d'éducation populaire (des kits sont proposés). Des artistes interviendront dans les écoles. Ce temps est organisé par le ministère de l'Éducation nationale, il n'est pas à la charge des communes. Un jour par semaine, les élèves ne seront pas accueillis à l'école, les parents bénéficieront alors du chômage partiel.
- Adapter les activités : supprimer le chant et les sports en intérieur. Les élèves doivent pouvoir garder leurs masques toute la journée à partir du CP.
- Échelonner les arrivées et départs des élèves afin de limiter les flux.
- **Accueillir tous les jours les élèves dont les familles sont en situation précaire ou sociale préoccupante**, les élèves qui ont décroché lors du précédent confinement et les enfants dont les parents ne peuvent pas bénéficier du chômage partiel.

2 / AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

Dans le second degré, il est possible d'organiser une partie des cours à distance lorsque les élèves ne sont pas accueillis dans les établissements en demi-groupe. Cependant, la part d'enseignement à distance et de cours sous forme papier est à envisager par les enseignants en fonction de la nature de leur enseignement et de leurs élèves. Cela ne doit pas perdurer en dehors de ces circonstances exceptionnelles car il est générateur de nombreuses inégalités.

Nous proposons l'organisation suivante :

- Former des groupes d'élèves en fonction de la taille des salles afin de respecter la règle de distanciation physique d'un mètre minimum entre élèves. Ces groupes ne changent pas de salle et ne se mélangent pas sauf au lycée où la réforme du baccalauréat a rendu impossible le non-brassage des groupes.
- **Organiser les apprentissages par roulement des groupes** en occupant un maximum de salles avec tous les enseignants disponibles. Le roulement des groupes s'effectuera soit un jour sur deux soit par demi-semaine. Il s'inversera chaque semaine pour conserver la répartition des matières dans l'emploi du temps. Le lycée technique agricole pourra s'organiser par semaine pour accueillir les élèves en internat.
- **Développer une base de ressources en ligne** gérée par l'inspection académique, notamment pour les matières de l'enseignement technique et professionnel. Renforcer les moyens de l'éditeur de ressources pédagogiques de l'Éducation nationale Canopé.
- Échelonner les arrivées et départs des élèves afin de limiter les flux.
- Accueillir tous les jours les élèves dont les familles sont en situation précaire ou sociale préoccupante et les élèves qui ont décroché lors du précédent confinement. Les élèves de 6^e et 5^e, les CAP et les lycées professionnels et techniques doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement renforcé dans les établissements : les étudiants recrutés peuvent les soutenir dans leurs devoirs et les cours à distance.
- **Alléger les programmes scolaires et organiser les examens en présentiel :** le contrôle continu, inégalitaire, doit être évité. Il faut pour cela prévoir dès maintenant les conditions d'accueil des élèves qui passent des examens en fin d'année.

3 / DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les établissements doivent à nouveau permettre l'enseignement en présentiel en respectant le protocole national. L'enseignement à distance, quelle que soit sa forme, ne doit pas être pérennisé au-delà de la crise sanitaire.

Nous proposons l'organisation suivante :

- **Dédoubler les cours en TD (travaux dirigés)** et permettre à un maximum d'étudiantes et d'étudiants de suivre les cours en présentiel tout en respectant la distanciation physique, en particulier pour les personnes en première année de licence (L1). Certains cours peuvent être hybrides ou s'effectuer à distance selon la nature des apprentissages. Ce sont les enseignantes et les enseignants qui peuvent déterminer ce qui a le plus de sens pédagogiquement.
- Recruter en urgence des professeurs, des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) puis des titulaires.
- **Créer un système de tutorat rémunéré.** Des étudiants ou étudiantes tuteurs accompagnent les personnes inscrites en licence, en particulier en première année, les étudiants et étudiantes en situation de handicap qui en ont besoin et ceux qui se sentent fragilisés psychologiquement ou dans leurs apprentissages. Former les tuteurs et tutrices pendant le temps banalisé de concertation.
- Ouvrir les bibliothèques universitaires en respectant le protocole (installation de plexiglas par exemple).
- **Planifier l'organisation des examens en présentiel** dès à présent. Interdiction d'avoir recours aux examens surveillés à distance par des entreprises privées.
- Échelonner les horaires de cours afin de limiter les flux.
- **Instaurer un accueil de stagiaires obligatoire** dans les entreprises privées d'une certaine taille ainsi que les collectivités publiques et les associations. Chaque étudiant et étudiante doit pouvoir effectuer un stage pour valider son diplôme. Un recrutement au sein de l'inspection du travail doit garantir des conditions de travail conformes aux protocoles.



En Italie, le recrutement de 84 000 enseignants et enseignantes supplémentaires est en cours pour renforcer les équipes enseignantes. De plus, 2,4 millions de tables individuelles ont été commandées et des locaux réquisitionnés afin de limiter le nombre d'élèves par classe.

En Espagne, des groupes d'élèves fixes ont été formés dès la rentrée dans certains établissements afin d'éviter tout brassage.

B. DES ROULEMENTS AU TRAVAIL ET DANS LES TRANSPORTS

La diffusion du virus est renforcée largement par la densité de personnes présentes en même temps au même endroit.

Nous ne savons pas combien de temps prendra la résolution de cette épidémie. Il est fondamental de mettre en place un système qui permette de continuer à vivre, à nous déplacer et à travailler.

Un roulement doit impérativement être mis en place dans les transports et sur les lieux de travail.

1 / AU TRAVAIL

Afin de diminuer la présence simultanée de voyageurs dans les transports, **il faut diminuer le temps de travail d'au moins une demi-heure par jour** pour permettre l'organisation de roulements sur le lieu de travail mais aussi dans les transports.

La diminution du temps de travail permettra aussi aux salariés qui doivent travailler sur site de pouvoir organiser des rotations, et ainsi diminuer le nombre de personnes présentes de façon simultanée dans les entreprises.

2 / DANS LES TRANSPORTS

Il est impératif de désengorger les transports en commun. Dans les grandes métropoles, ils continuent à réunir beaucoup de personnes dans un espace clos et donc à faciliter la propagation du virus.

Pour cela, nous proposons que les protocoles sanitaires déjà mis en place continuent à être appliqués de façon rigoureuse :

- Une systématisation de la distribution de gel hydroalcoolique
- Une désinfection des rames ou des véhicules la plus fréquente possible
- Protection des personnels (distribution d'équipements de protection adaptés.)

Nous proposons en outre que soit mis en place :

- **Un développement des transports en commun** : réduire leur fréquence n'est pas efficace car cela augmente le nombre de personnes présentes en même temps. Par ailleurs, la période du Covid ne doit pas être le moment de l'abandon des solutions écologiques, qu'il faut continuer à encourager.
- **Une distribution de masques** par les agents pour les personnes qui n'en disposent pas (ont cassé le leur, etc.)
- La répartition dans les transports sera en outre favorisée par la réduction du temps de travail, qui permettra d'assurer des rotations dans les transports.
- Dans chaque bassin d'emploi, les préfets, les élus locaux, les représentants du patronat et les syndicats de travailleurs seront chargés de mettre en place **un planning d'horaires décalées pour étaler les heures de pointe.**

Par ailleurs, cette crise ne peut être l'occasion de reculs en matière de préservation de l'environnement.

Des efforts ont été fait sur la promotion des moyens de transports écologiques qu'il faut poursuivre. À ce titre, l'État apporte son soutien aux municipalités pour qu'elles développent des moyens de locomotion appropriés :

- **La mise à disposition gratuite de vélos** doit être accélérée
- Les mécanismes de chèques permettant l'acquisition de vélos ou la réparation du parc doivent être largement répandus dans l'ensemble des municipalités
- **Les villes doivent continuer à créer des pistes cyclables** et des transports en commun en site propre et à diminuer la place faite aux voitures.

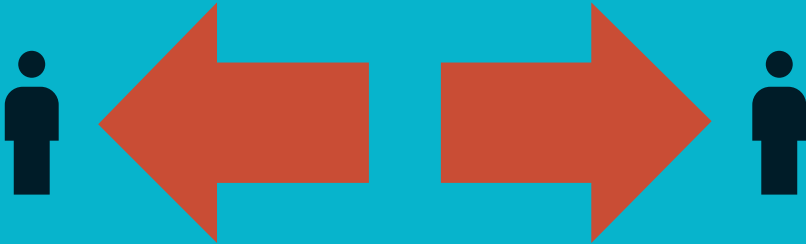


À L'ÉTRANGER

Dans les transports espagnols, les forces de sécurité présentes distribuent des masques, et non des amendes.

2

**DISTANCE, AÉRATION,
NETTOYAGE :
RENFORCER
LES PROTOCOLES
SANITAIRES**



A. UN PROTOCOLE CLAIR DANS LES ÉCOLES

Les enseignements seront organisés par roulement entre les groupes d'élèves. Il faut également appliquer un protocole sanitaire clair avec un cadre national afin que tous les élèves, leurs familles et les personnels bénéficient de la même protection. Il doit suivre le schéma suivant :

- **Permettre la distanciation physique** d'au moins un mètre entre chaque personne.
- **Assurer une aération des salles suffisante** en généralisant l'utilisation des appareils de mesure de CO₂, aérer au minimum 15 minutes par heure et installer des purificateurs d'air dotés de filtres à très haute efficacité (THE) si nécessaire.
- Respecter les règles d'hygiène : lavage des mains à l'eau et au savon ou gel hydroalcoolique, nettoyage des locaux entre chaque groupe et à chaque demi-journée.
- Pour les écoles où manquent des points d'eau, installer des fontaines afin de permettre le lavage des mains à l'eau et au savon.
- **Nettoyer les salles et le matériel entre chaque groupe d'élèves.** Nettoyer plusieurs fois par jour les points contacts.
- **Réduire le brassage** au maximum.
- Porter des masques chirurgicaux gratuits à partir de 6 ans, à renouveler à la mi-journée. Doter les établissements de masques inclusifs (masques transparents qui permettent de lire sur les lèvres) et fournir des protections spécifiques aux accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).

- **Permettre aux personnes vulnérables de ne pas s'exposer en télétravaillant ou recevant un enseignement à distance.** Rétablir les critères les plus protecteurs définissant les salariés vulnérables du décret du 5 mai 2020, conformément à la décision du Conseil d'État du 15 octobre 2020.
- **Organiser des campagnes de tests** au sein même des établissements : l'agence régionale de santé, dotée des moyens nécessaires, pourra faire passer des tests rapides aux élèves et personnels dès qu'un cas est positif au sein d'un groupe.
- **Confiner un groupe d'élèves ou d'étudiants dès le premier cas positif** ainsi que les professeurs en contact jusqu'au résultat des tests.



À L'ÉTRANGER

En Allemagne, l'aération est au cœur du dispositif : règle des « 5-20 » (5 minutes d'aération toutes les 20 minutes), appareils de mesure de CO₂ dans chaque classe, purificateurs d'air dotés de filtres à très haute efficacité (THE) si nécessaire.

En Corée du Sud, les enfants portent un masque à partir de 2 ans et en Chine à partir de 3 ans. Des paravents anti-postillons ont été installés dans des cantines.

B. LA PROTECTION DANS LES ENTREPRISES

1 / LE TÉLÉTRAVAIL DOIT ÊTRE PLUS QU'ENCOURAGÉ

Le ministère du Travail a « incité » les entreprises à promouvoir le télétravail. Cette option n'est pas sérieuse et ne permettra pas d'endiguer l'épidémie. Les personnes qui le peuvent mais sont contraintes à poursuivre leur activité sur site prennent des transports, mangent dans des restaurants collectifs, et peuvent être contaminées ou contaminer les autres.

Ainsi, il faut inverser la logique : le télétravail doit être la règle, le travail en présentiel doit être une dérogation.

Il sera donc demandé aux entreprises de fournir des justifications sérieuses quant aux obligations maintenant leurs salariés sur le terrain.

Il est par ailleurs nécessaire que les entreprises prennent davantage en charge le recours au télétravail pour leurs salariés, notamment :

- en équipant les salariés du matériel nécessaire au télétravail.
- en remboursant les frais engagés par le ou la salariée pour son activité à son domicile.

2 / PROTECTION DES SALARIÉS QUI TRAVAILLENT SUR SITE

- Sur tous les lieux de travail qui restent ouverts, **les salariés doivent être autorisés à former des comités de sécurité sanitaire**. Ils sont habilités à déterminer les mesures nécessaires à prendre dans la lutte contre l'épidémie : distanciation, protections, effectifs réduits.
- Les personnes présentant des vulnérabilités doivent toutes pouvoir continuer à exercer leur activité en télétravail ou, en cas d'impossibilité, à bénéficier du chômage partiel.
- Lors de la première vague, le constat collectif a enfin pu être posé que le système reposait pour beaucoup sur l'implication des personnes les plus précaires : femmes de ménages, éboueurs, livreurs, caissières. L'ensemble de ces activités permettent de lutter contre le virus ou de nourrir l'ensemble du pays. Il est donc nécessaire de protéger ces personnes auxquelles on doit beaucoup :

- **L'ensemble des personnels doit être équipé de masques distribués par les employeurs gratuitement.**
- **Les personnes qui travaillent dans ces secteurs et qui ont contracté le Covid peuvent être déclarées en maladie professionnelle** dès lors qu'elles ont des séquelles concomitantes au virus.
- Pour l'ensemble des personnes salariées dans le secteur privé ou dans la fonction publique, **le jour de carence doit impérativement être supprimé.** Il empêche l'accès aux soins, les personnes ne souhaitant pas se voir imposer ce jour de carence ne se font pas dépister. C'est donc un aggravateur important de la circulation de l'épidémie.
- Les personnes placées en quarantaine qui ne peuvent pas exercer leur activité professionnelle en télétravail doivent être indemnisées par le biais du chômage partiel. Il faut permettre financièrement aux personnes de se placer en quarantaine lorsqu'elles sont cas contact. Cette mesure d'indemnisation permettra le recours au soin et donc la protection de l'ensemble des personnes d'une part, et encouragera l'accès au soin et donc la lutte contre l'épidémie d'autre part.



À L'ÉTRANGER

En Italie, 75% des fonctionnaires sont en télétravail, avec un système de rotation. Dans le privé, les personnes vulnérables peuvent faire valoir leur état de santé pour bénéficier du télétravail. Des accords sont conclus avec les entreprises pour favoriser l'activité à domicile.

En Espagne, le télétravail est encadré de façon plus précise : l'entreprise s'engage à la fois à fournir le matériel nécessaire et à rembourser les frais engagés par le salarié pour son activité. Cette norme concerne tous les salariés effectuant au moins 30 % de leur activité hors de l'entreprise. Il établit que le travail à distance doit être volontaire et réversible, sans préjudice pour le salarié.

C. LES CONDITIONS D'OUVERTURE DES PETITS COMMERCE ET DES LIEUX CULTURELS ET SPORTIFS

1 / PETITS COMMERCE

La situation sanitaire ne justifie pas le plan incohérent mis en place par le gouvernement. Alors que les petits commerces jugés non essentiels sont fermés, les grandes surfaces et les entreprises de livraison continuent leur activité. Par ailleurs, les secteurs essentiels ont été déterminés sans rigueur et avec incohérence. Les chocolatiers restent ouverts, alors que les magasins d'habillement ne le sont pas. En période hivernale, ceci a peu de sens.

Néanmoins, il est nécessaire de répondre à plusieurs données afin de freiner l'épidémie :

- Le virus se propage par une fréquentation des lieux trop dense.
- Le virus se propage en l'absence de possibilité de renouvellement de l'air.

Il faut donc adapter l'accueil des clients selon le protocole suivant :

- **la réouverture de l'ensemble des commerces** (petits commerces comme grandes surfaces) dès lors que les conditions suivantes sont remplies :
 - Possibilité d'aération de 3 minutes 3 fois par heure ou installation de purificateurs de l'air dotés de filtres à très haute efficacité (THE)
 - Installation de distributeurs de gel hydroalcoolique.
 - Protection des personnels dont distribution gratuite de masques.
- Des conditions particulières d'accueil devront être respectées :
 - **Mise en place d'une jauge similaire à celle choisie en Allemagne (10m² par personne)** dans l'ensemble des commerces, grandes surfaces comprises.
 - Marquages au sol pour éviter que les personnes ne se croisent.
 - Systématisation du plexiglas autour des caisses pour protéger les salariés.
 - Une règle simple : pas de manipulation des objets que l'on n'achète pas.

On l'a vu lors de la première vague, la discipline sanitaire est respectée lorsqu'elle est compréhensible et la même pour tous. Il faut donc cesser l'infantilisation et mettre en place des solutions claires et cohérentes.

2 / LES ARTS ET LA CULTURE

Les arts et la culture sont d'autant plus essentiels en période de crise : ils permettent aux citoyens d'affiner leur perception du présent et de décroquer les imaginaires. Les lieux culturels ont été exemplaires dans le respect des protocoles sanitaires et aucun d'entre eux n'a été foyer de contamination.

Nous proposons :

- **La réouverture des musées et monuments** à condition que les protocoles sanitaires établis soient respectés. Les horaires d'ouverture peuvent être décalés afin de mieux gérer les flux de voyageurs et voyageuses dans les transports en commun.
- La réouverture de tous les théâtres immédiatement pour permettre aux compagnies de répéter, puis de jouer devant du public.
- **La réouverture des cinémas et salles de spectacle pour accueillir le public** en respectant strictement le protocole sanitaire. Du matériel de tests CO₂ permettra d'adapter les mesures d'aération nécessaires.
- **La réouverture des lieux de pratique artistique en amateur** en respectant un protocole sanitaire strict : port du masque à l'intérieur des salles, distanciation physique d'au moins un mètre entre pratiquants, aération des salles suffisante en généralisant l'utilisation des appareils de mesure de CO₂ et en installant des purificateurs d'air dotés de filtres à très haute efficacité (THE) si nécessaire. Les horaires d'ouverture pourront être étendus pour permettre un roulement des groupes et réduire les flux. Certaines pratiques ne pourront pas répondre à ces critères et ne pourront pas être proposées.
- L'organisation de représentations au sein des établissements scolaires, en respectant les protocoles sanitaires.
- **Faire du service public audiovisuel un véritable outil d'éducation artistique et culturelle** : proposer des programmes d'éducation artistique et culturelle comprenant des captations de spectacle qui ne peuvent pas et ne pourront sûrement pas jouer à cause de la crise sanitaire, réalisés dans des formats propres à ce mode de diffusion dans les établissements publics.
- **La promotion de plates-formes indépendantes de ventes de livres** (vente en ligne laissant le choix entre l'expédition à domicile et le retrait en librairie, en encourageant la deuxième solution)

Dans chaque secteur, les décisions doivent être prises en concertation constante avec les organisations de représentation collective qui sont les plus à même de connaître les réalités de leurs cadres de travail face à la crise sanitaire, les collectivités territoriales et les représentants des usagers.



À L'ÉTRANGER

La Belgique fait face comme la France à la deuxième vague de l'épidémie. Mais contrairement à la France, elle a décidé de conserver ouvertes les librairies, avec un protocole sanitaire adapté.

3 / LE SPORT

Le soutien à la pratique sportive amateur est une question de santé publique. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la sédentarité est responsable chaque année dans le monde de deux millions de décès ainsi que de nombreuses pathologies chroniques. L'inactivité physique « *tue dix fois plus que les accidents de la route chaque année* ». On compte 20 à 30% de licenciés en moins à la rentrée, les jeunes étant les plus touchés par l'abandon d'une pratique sportive.

Nous proposons :

- **La réouverture des lieux de pratique sportive en amateur** en respectant un protocole sanitaire strict : port du masque à l'intérieur des salles, distanciation physique d'au moins un mètre entre pratiquants, aération des salles suffisante en généralisant l'utilisation des appareils de mesure de CO₂ et en installant des purificateurs d'air dotés de filtres à très haute efficacité (THE) si nécessaire. Les activités devront être organisées au maximum en extérieur. Les horaires d'ouverture des lieux pourront être étendus afin d'organiser un roulement entre les groupes. Certaines pratiques ne pourront pas répondre à ces critères et ne pourront pas reprendre, comme les sports de combat par exemple.
- **La réouverture des compétitions sportives au public** en respectant là encore un protocole sanitaire sérieux : port du masque, distanciation physique, aération des salles avec mesure du CO₂ et adaptation de la jauge par salle en fonction de ces critères.

3

**PARTAGER,
PROTÉGER, SOCIALISER :
PAS DE SÉCURITÉ
SANITAIRE
SANS SOLIDARITÉ
SOCIALE**



A. LE LOGEMENT EST LA CLÉ DE VOÛTE D'UN DISPOSITIF DE RALENTISSEMENT DE L'ÉPIDÉMIE

Les personnes qui n'ont pas de logement ont été les plus durement touchées. On estime aujourd'hui que 300 000 personnes sont sans domicile fixe. 3 000 à 4 000 d'entre-elles appellent le 115 chaque soir, restent sans solution et passent la nuit dehors.

L'hébergement d'urgence n'est pas une réponse suffisante : les lieux d'hébergement d'urgence sont souvent peu équipés et mêlent des personnes qui ne se connaissent pas. Cela rend extrêmement difficile le respect du confinement. Il est donc nécessaire de mettre en place une réponse permettant d'aboutir à des alternatives dignes :

- **Les places créées pendant la crise du Covid doivent être pérennisées** et converties en logement.
- **L'État doit impérativement abonder le fonds de solidarité pour le logement**, qui aide les personnes à accéder à un logement ou à se maintenir dans leur logement dans les périodes difficiles.
- La construction de logements doit être accélérée.
- **Les logements doivent être accessibles aux personnes sans papier** : il faut revoir les conditions d'attribution des logements sociaux.

Pour les étudiants, il est impératif de :

- **Suspendre les loyers et réquisitionner des logements** en urgence pour tous les étudiants dont les logements sont insalubres.
- **Prendre en charge la facture énergétique** des étudiants en difficulté.
- Produire 15 000 logements sociaux étudiants par an et rénover les logements existants.

B. L'AIDE ALIMENTAIRE DOIT ÊTRE À LA HAUTEUR DE LA CRISE

La première vague a augmenté les files d'attentes dans les banques alimentaires de façon spectaculaire. Premier signe de la paupérisation de la société, ce constat appelle une réaction rapide des pouvoirs publics que nous attendons toujours :

→ **Les associations doivent trouver des relais :**

Beaucoup de bénévoles des associations de lutte contre la faim sont des personnes âgées, qui sont plus durement touchées par le virus et que l'on ne doit pas encourager à sortir de chez elles. Il faut donc les protéger et assurer leur relai :

- **Une campagne de communication massive d'appel à la solidarité** doit être mise en place.
- Les personnes mobilisées pourront obtenir des avantages en nature : validation des acquis professionnels ; validation de trimestres de retraite (comme nous l'avions anticipé dans notre contre-projet retraite, les temps à venir nécessiteront, du fait notamment de la crise climatique, une mobilisation de toutes et tous).

→ **L'État doit donner les moyens aux collectivités territoriales** d'agir selon un plan coordonné :

- Les maraudes doivent être poursuivies. En cas de défaillance des services sur place, la préfecture doit dépêcher des équipes de remplacement.
- Des chèques alimentaires doivent être proposés aux personnes les plus démunies.
- En hiver, la distribution de repas chauds doit être planifiée par les préfectures, les municipalités, et dans les grandes villes au niveau des quartiers.
- Pour les étudiants :
 - a) Proposer des repas équilibrés** dans tous les CROUS
 - b) Proposer une vente à emporter et sur place** en respectant la distanciation physique et le nettoyage entre chaque groupe.
 - c) Étendre les heures d'ouverture** et baisser le prix du ticket U pour tous.
 - d) Distribuer des chèques alimentaires** pour les étudiants en difficulté.

C. L'AUGMENTATION DES MINIMA SOCIAUX

Il est nécessaire d'empêcher de toute urgence que des ménages tombent dans la grande pauvreté. Les prestations sociales contribuent grandement à faire baisser la pauvreté.

→ **Les minima sociaux doivent être augmentés de façon importante.**

- Au nom de la dignité des personnes, tout d'abord : la faible inflation de 2020 va aboutir à geler quasiment ces prestations, à un moment où les personnes ont besoin d'être soutenues.
- D'un point de vue micro-économique ensuite, la hausse des minima sociaux, doublés de leur systématisme, dégage du temps pour que les personnes puissent trouver un emploi, participer à une activité bénévole. Cette implication positive entraîne en cascade des bienfaits pour la société tout entière.
- D'un point de vue macro-économique enfin, c'est la solution la plus logique : les ménages les plus pauvres sont ceux qui contribuent le plus à la relance de l'activité, puisqu'aucune épargne de précaution n'est faite.

→ **Ils doivent être versés de façon automatique** afin de lutter contre l'absence de recours aux aides sociales et afin de lutter contre le cumul des inégalités.

Pour les étudiants :

- Il est nécessaire de leur permettre l'accès au revenu de solidarité active (RSA) - dès l'âge de 18 ans, au lieu de 25 ans.
- Il est fondamental de reporter les échéances des prêts étudiants et de suspendre leur remboursement jusqu'à la fin de cette crise.



En Espagne, dès le mois de juin 2020, le gouvernement a mis en place un revenu minimum vital, prévoyant à terme d'en faire bénéficier 850 000 foyers, couvrant 2,3 millions de personnes et anticipant que près de 1,6 millions de personnes pourraient sortir de l'état de pauvreté en garantissant un revenu minimum allant de 462 à 1 015 € selon la composition du foyer.

L'État indien du Kerala a été exemplaire dans sa réponse à la pandémie. Par rapport au reste de l'Inde, il y a beaucoup moins de contaminations et de morts. Une grande partie de sa stratégie repose sur la solidarité sociale. En même temps que des quarantaines strictes et le traçage des cas contacts, l'État dirigé par un parti communiste mettait en place des livraisons gratuites de repas, a construit des hébergements, prononcé un moratoire sur les crédits à la consommation.

D. LA PROTECTION DES FEMMES, EN PREMIÈRE LIGNE DES VIOLENCES ET DE LA PAUPÉRISATION

La première vague a exacerbé les violences que vivent les femmes dans leur quotidien. Dans leur foyer tout d'abord, où elles peuvent être victimes de violences. Mais aussi dans l'accès au droit et notamment à l'IVG, qui a été rendu difficile par les mesures de confinement. Il faut nous assurer que l'État remplit sa mission de protection envers les femmes, comme il le doit envers l'ensemble de la population.

→ Protection contre les violences :

- Renforcer les campagnes adressées aux victimes, encourageant notamment au dépôt de plainte, ou apportant une aide extrajudiciaire aux victimes.
- **Renforcer et faire connaître les numéros d'urgence, les permanences d'aides aux victimes sur des plages horaires plus larges** : ouvrir le numéro d'information et de soutien le **3919** 24h/24 7jrs/7, et en laisser la gouvernance aux associations qui ont fondé ce numéro.
- Continuer la mobilisation avec les pharmaciennes et pharmaciens, l'ordre des médecins et l'ensemble du corps médical.
- Poursuivre la formation des magistrates et magistrats sur la question des violences, afin que soit notamment renforcé l'usage de l'ordonnance de protection, actuellement sous-utilisée.
- **Accorder des subventions d'urgence aux associations d'aide aux victimes de violences conjugales.**
- **Recenser les places d'hébergement d'urgence dans toute la France et réquisitionner des places supplémentaires en urgence.** Nous estimons les besoins à environ 25 000 places supplémentaires de toute urgence, ainsi que la **pérennisation** des places temporaires créées.
- Dispositifs de sortie des violences par l'insertion économique afin que l'absence d'autonomie financière et/ou de logement ne soit pas un frein à la dénonciation des violences et au dépôt de plainte.

→ **Accès aux droits :**

- **Garantir l'accès à l'IVG dans un délai de 14 semaines d'aménorrhée** et à l'IVG médicamenteuse dans un délai de 9 semaines tout en apportant les moyens nécessaires à l'accompagnement et à la sécurité sanitaire des patientes.
- La suppression du délai de réflexion obligatoire de 48h encore demandé aux mineures.

E. MISE EN PLACE D'UNE SOLIDARITÉ AVEC LES PETITS COMMERÇANTS

- Des grands groupes ont vu la crise du Covid comme une aubaine. C'est le cas de l'ensemble des services qui proposent de l'achat et de la distribution en ligne, comme Amazon. Ces groupes se sont considérablement enrichis tout en ne payant que très peu d'impôts sur le sol français et ainsi en ne contribuant pas à l'effort national de réponse à la crise.
 - Il est nécessaire que l'État **prélève l'impôt** dû par ces groupes qui contournent la loi
 - Il est nécessaire, en plus de cet impôt ordinaire, qu'une **taxation exceptionnelle de contribution** à la crise soit versée par ces groupes et fléchée vers le soutien aux petits commerces.
- La mise en place d'une **caisse nationale de la dette des commerçants** est essentielle pour éviter la banqueroute de l'ensemble de ces TPE-PME. Par ce mécanisme, il faudra faire prendre en charge par l'État les dettes privées insolvables. Nous pourrons ensuite négocier leur transformation par la banque centrale européenne en dettes perpétuelles à taux d'intérêt nul.



À L'ÉTRANGER

Ailleurs en Europe, ce sont les solutions exactement inverses à celle de Macron qui ont été choisies. Dans certaines régions d'Espagne, en **Catalogne** par exemple, afin de favoriser l'activité des petits commerces, seuls ceux dotés d'une superficie inférieure à 800 m² peuvent ouvrir, à la condition de réduire leurs capacités d'accueil à 30 %.

Cette solution permet de favoriser la consommation locale, souvent beaucoup plus directe que les supermarchés qui font appels à de nombreux distributeurs. Cette solution permet de préserver des secteurs qui rendent le tissu urbain plus vivant et ont un vrai rôle dans nos quartiers.

En **Allemagne**, les petits commerces ont pu laisser leurs rideaux ouverts avec la mise en place d'un protocole sanitaire clair et d'une jauge maximale de personnes en fonction de la surface.

F. PLANIFIER UNE VÉRITABLE RÉPONSE À LA CRISE DANS LA POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE

La crise sanitaire va impacter les secteurs culturels et sportifs durant plusieurs années. Pour empêcher qu'ils ne s'effondrent ou qu'ils ne tombent pleinement dans les mains du marché, un plan d'aides et d'actions publiques planifié sur plusieurs années est nécessaire.

Nous proposons de :

- **Prendre en charge à 100% le chômage partiel.**
- **Compenser les pertes de chiffre d'affaires** plutôt que des prêts garantis par l'État. De confinement en confinement, de reports en reports, les difficultés de trésorerie deviennent insurmontables. Des aides au paiement des loyers doivent également être débloquées.
- **Garantir le versement des subventions en 2021**, en concertation avec les collectivités territoriales.
- **Rééquilibrer les dispositifs d'aides** dans les industries culturelles en instaurant un barème équitable afin de permettre aux structures indépendantes (dans l'édition et le cinéma notamment) de survivre à la crise et empêcher les mastodontes d'avoir une position encore plus dominante.
- **Prolonger l'année blanche des intermittents** au-delà du 31 août 2021, au moins jusqu'à un an après la fin des restrictions sanitaires. De même, les droits à la retraite, à la formation, etc. doivent être maintenus quand bien même la situation sanitaire entraîne une baisse des cotisations.
- **Réalimenter les fonds de soutien aux artistes-auteurs** et suspendre de manière effective leurs cotisations URSSAF du 4^e semestre 2020.
- **Réalimenter les fonds de soutien aux clubs sportifs amateurs.**
- **Création d'une caisse nationale de la dette des associations sportives et artistiques de pratique en amateur.** L'État prendra en charge les dettes insolvables et la transformation de celles-ci en dettes perpétuelles à taux d'intérêt nul sera négociée avec la banque centrale européenne. Proposer des conventionnements pluriannuels avec les collectivités locales.

→ **Création d'une aide à la pratique sportive et artistique en amateur** versée par les pratiquants et leurs familles, sous condition de ressources, afin d'inciter à la reprise de ces activités devenues inaccessibles avec l'explosion de la précarité. Le coût de l'adhésion pourra même être complètement pris en charge pour les pratiquants les plus modestes.

Nous rappelons enfin que ces dispositifs doivent être pris en concertation avec les organisations de représentation collective afin de répondre à leurs difficultés face à la crise ainsi que les collectivités territoriales et les représentants des usagers. Ainsi, il est par exemple urgent de créer un Centre national des artistes-auteurs ainsi qu'un fond d'aide pour les guides-conférenciers et de travailler à l'adaptation du régime de l'intermittence pour les professions artistiques et culturelles précaires.

4

**DÉTECTER,
ISOLER, SOIGNER :
DONNER DES MOYENS
À LA SANTÉ**



A. LA POLITIQUE DE TESTS ET D'ISOLEMENT

Il est nécessaire de mettre en place des protocoles adaptés à la population : le dépistage n'est pas le même selon qu'on habite dans une grande ville, où on prend le métro, ou dans une zone rurale, où on a peu recours aux transports en commun. Ni même lorsque l'on vit dans un petit appartement à plusieurs personnes ou dans une grande maison seul. Il est donc nécessaire d'adapter le dépistage en laissant une marge de liberté aux établissements de santé.

La direction doit faire confiance aux soignants qui sont sur le terrain, les agences régionales de santé doivent apporter un soutien, plus que des contraintes aux praticiens.

Les marges de manoeuvre laissées aux établissements et aux différents services concernent les points suivants :

- La rotation des équipes.
- La communication sur le dépistage et le nécessaire isolement des personnes mises en quarantaine.
- Le rappel des gestes barrières.

Néanmoins un **plan national doit être déployé** sur différents points :

- La médecine de ville est en première ligne, elle a besoin d'être équipée d'équipements de protection individuelle (blouses, surblouses, gants et masques FFP2).
- **Les dépistages sont encore insuffisants et trop lents : il faut augmenter la rapidité des tests** - des laboratoires privés proposent des tests extrêmement rapides à des coûts exorbitants, il n'est pas possible de laisser des inégalités de ce type prospérer. **Nous proposons donc la réquisition des laboratoires** afin que l'État puisse avoir une vision claire sur les tests produits et anticiper la planification du dépistage.
- Les personnes testées positives doivent pouvoir s'isoler de leur foyer pour éviter les contaminations. Pour cette raison, **nous proposons la réquisition d'espaces non occupés, notamment des chambres d'hôtel** - afin d'y organiser l'hébergement des malades et éventuellement leur soins - pour des cas non graves.



À L'ÉTRANGER

En Corée du Sud, l'État a mis en place des studios dédiés aux personnes qui sont atteintes du virus. Elles doivent y rester une quinzaine de jours et ne pas avoir de contacts extérieurs. De la nourriture leur est livrée afin de leur permettre d'éviter le plus possible les sorties.

B. DES LITS ET DES SOIGNANTS

Le gouvernement continue sa politique de réduction des lits et de mutualisation des services. Au lieu de considérer la santé comme un investissement, ils voient ce secteur comme une dépense au mépris des vies qui sont touchées et des corps qui sont abîmés. Le résultat : 69 000 lits ont été fermés ces 15 dernières années pendant que, dans le même temps, la population augmentait. Pour la seule année 2019, ce sont 3 400 lits qui ont été supprimés.

À court terme, la réponse doit enfin être à la hauteur des enjeux :

- **Une mobilisation intensive de l'ensemble des moyens**, comme les personnels des hôpitaux l'avaient fait lors de la première vague. L'ensemble de ces moyens, dès lors qu'ils n'empiètent pas sur les autres activités des établissements publics de santé devront être pérennisés.
- **Mise en place d'un plan pour faire revenir à l'hôpital les 180 000 professionnels qui en sont partis** d'après le syndicat national des professionnels infirmiers (SNPI). Ce plan devra inclure hausse de salaire et titularisation.
- Réquisition de bâtiments très proches de l'hôpital si nécessaire afin d'y placer les patients en observation, qui ont besoin de moins de soins d'urgence et pourront être rapatriés rapidement en cas de nécessité.

Mais dès maintenant, parce que la crise du Covid peut durer et parce qu'elle a révélé l'indigence de notre système de santé, **il est nécessaire de planifier la reconstruction de notre service public de la santé :**

- **Une planification sur 10 ans de l'ouverture de 70 000 lits.**
- Une planification du recrutement du personnel nécessaire pour pouvoir soigner convenablement les patients, soit environ **300 000 nouveaux professionnels** (EHPAD compris).

C. LES AUTRES PATHOLOGIES DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE SOIGNÉES

La crise sanitaire que nous connaissons a eu des impacts importants sur d'autres pathologies.

On peut lister **trois problèmes majeurs** :

- Les opérations non urgentes sont repoussées depuis des mois mettant en danger des malades, par exemple, de cancers opérables
- Les personnes tardent à avoir recours aux soins, pour des pathologies parfois très graves (infarctus, AVC)
- On constate une flambée des pathologies psychiatriques que notre système de soin tarde à prendre en considération.

Les services de santé ne doivent pas devenir des covidarium : l'activité de soin des autres pathologies doit être relancée.

D. LA SANTÉ DES PERSONNES ÂGÉES

Manque de personnels d'encadrement, quasi-absence de personnel médical et sous-équipement sont le quotidien des personnes âgées qui vivent en EHPAD.

Ils paient souvent très cher pour des services et des soins qui ne correspondent pas aux jours heureux que nous devons à nos anciens.

La première vague a révélé l'indigence que nous dénonçons depuis longtemps. Elle a aussi pointé les secteurs précis dans lesquels il est urgent de s'améliorer.

Les personnes âgées isolées connaissent le syndrome du glissement. Elles peuvent perdre de l'intérêt pour la vie quand elles sont séparées de leurs proches, laissées pour compte ou infantilisées.

Pour lutter contre ce syndrome du glissement, il faut de façon urgente recruter des personnels et instaurer la norme minimale d'encadrement en personnel « au chevet » (aides-soignants et infirmiers) de 0,6 (soit 60 ETP pour 100 résidents), dans un délai de quatre ans maximum, ce qui revient à **doubler le taux d'encadrement actuel.**

Il est nécessaire de s'assurer que les établissements respectent des normes en matière d'équipement, la priorité étant que chaque établissement dispose d'appareils à oxygénation en quantité suffisante (1 appareil pour 3 personnes résidentes).

Par ailleurs, le maintien à domicile des personnes âgées est souvent souhaitable et souhaité. En temps d'épidémie, le maintien à domicile permet d'éviter des collectivités trop élargies et limite la propagation du virus. En temps plus ordinaire, le maintien à domicile permet aux personnes de maintenir leur autonomie, de continuer une vie sociale qu'elles ont choisie.

Il faut permettre des visites domiciliaires de personnes qui assurent les soins (les SSIAD actuels), mais aussi des personnes qui créent du lien avec les personnes âgées, et éventuellement d'autres qui préparent les repas. Ces différents passages répondent à différents objectifs, car le soin à apporter ne doit pas être que celui du corps. Nous proposons donc d'étendre les dispositifs pris en charge par la sécurité sociale pour les soins infirmiers à d'autres types d'interventions (culturelles, alimentaires, sorties assistées).

E. ÊTRE PRÊTS POUR L'ARRIVÉE D'UN VACCIN

À ce jour, une dizaine de projets de vaccin sont entrés dans la dernière phase de tests. Quatre d'entre eux ont communiqué des premiers résultats : l'entreprise américaine Pfizer, en partenariat avec le laboratoire allemand BioNTech, la société américaine Moderna, l'institut de recherche russe Gamaleïa et l'entreprise AstraZeneca avec l'université d'Oxford.. Il faut bien sûr rester prudents sur ces annonces encore partielles mais aussi se préparer.

Atteindre l'immunité collective nécessite de vacciner 60% de la population. En France, cela représente 40 millions de personnes et dans le monde 4,2 milliards. Déployer à de telles échelles un vaccin ne peut se faire que lorsque nous aurons la certitude absolue de sa sécurité et de son efficacité.

Dans tous les cas, il faudra garantir des capacités de production et une production effective sur le sol français à travers un pôle public du médicament. La Russie a proposé à Emmanuel Macron un partenariat permettant une production française d'un vaccin. Cette proposition doit être sérieusement étudiée et acceptée si elle nous permet d'assurer notre indépendance en la matière.

Le brevet du vaccin devra être versé dans le domaine public grâce à une licence d'office afin d'en permettre la production et la distribution de masse, ainsi que la gratuité et l'universalité.

Une proposition de la **France insoumise**



**L'AVENIR
EN COMMUN**

Retrouvez toutes les informations
sur le programme de la France insoumise
sur www.avenirencommun.fr

